***EMC du 2 avril***

Sur ton cahier d’essai, note les six pouvoirs du Président étudiés la semaine dernière, puis va corriger.

N’hésite pas à réviser s’il t’en manquait…

Va maintenant prendre la dernière feuille d’EMC intitulée « C’est quoi un gouvernement ? ».

Observe l’organigramme : il y a le peuple en bas et au-dessous les représentants qui nous dirigent.

Les deux flèches en haut à gauche sont un peu plus claires. Dans la légende, il est écrit « nomme » : la personne en bas nomme les deux groupes au-dessus. Tu peux colorier ces deux flèches et celle de la légende pour bien marquer la différence avec les autres flèches.

Les autres flèches pleines, plus foncées, montrent que le peuple élit ses représentants.

Les flèches en pointillés montrent que les membres du Sénat sont élus par les membres des Conseils Départementaux, des Conseils Régionaux et des Mairies : en gros, le peuple ne vote pas pour le Sénat, mais vote pour des gens qui voteront pour eux. C’est ce qu’on appelle le suffrage indirect. (C’est comme ça que le Président des Etats-Unis est élu : les Américains votent pour des « grands électeurs », qui voteront ensuite pour le Président.)

Dans les cases, tu as le nom du groupe (par exemple « Assemblée Nationale »), mais sur les pointillés, tu vas devoir trouver comment on appelle les gens qui forment ce groupe. Toutes les réponses sont marquées dans le texte ! Fais-le au crayon de bois et n’hésite pas à relire le texte plusieurs fois.

Prends le corrigé (en pièce-jointe) pour vérifier tes réponses. Entoure les trois grands groupes et marque leurs noms comme je l’ai fait (tu peux utiliser trois couleurs différentes pour bien les repérer).

Tes parents ont récemment voté pour les élections municipales. Sur l’organigramme, tu peux voir que, contrairement à ce qu’on croit souvent, on ne vote pas pour le maire ! En fait, on vote pour une liste de conseillers municipaux, et le jour de la première réunion, ils votent entre eux pour désigner le maire. Logiquement, ils votent pour leur « tête de liste », mais ils ont le droit de changer d’avis et de désigner quelqu’un d’autre. Imagine : un candidat forme son équipe, mais l’équipe se met d’accord en cachette pour voter pour un autre membre de la liste, et on se retrouve avec un maire auquel personne n’avait pensé ! C’est très rare, mais ça peut arriver…

***Agenda pour le jeudi 9 avril***

Apprendre l’organigramme d’EMC.